

Aménager et/ou dynamiser son point de vente

▲ **Public visé :** *Tout agriculteur (trice) ou groupe qui souhaite améliorer l'espace dédié à la vente de ses produits*

La vente de ses produits sur un lieu fixe, qu'il soit individuel ou collectif, nécessite de faire un certain nombre de choix judicieux en terme d'agencements et d'aménagements extérieurs et intérieurs ; ce sont parfois de tout petit riens, réalisables par soi-même, avec des matériaux économiques ou de recyclage qui permettent de mettre le consommateur en confiance et de lui faire vivre autrement son acte d'achat. Le sujet vous intéresse ? Participez à cette formation, vous pratiquerez avec une intervenante reconnue dans notre réseau !!!

OBJECTIFS

- Réaliser un diagnostic de son espace de vente
- Identifier les enjeux et les intérêts du merchandising (mise en scène des produits), de la décoration de l'espace (mobiliers, implantation, coloration), la communication (les prix, l'argumentaire, la signalétique) pour le développement des ventes
- Maîtriser les techniques opérationnelles

PROGRAMME

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>L'agencement et la circulation :</u>
L'organisation du merchandising dans le point de vente,
Le zoning,
Le sens de circulation ▪ <u>La structuration de l'offre et les différents modes de présentation :</u>
Concepts et définition,
Le facing,
Les techniques et méthodes du merchandising ,
L'implantation des produits
Les différentes techniques pour dynamiser sa présentation, | <p>Les « vignettes »,
Les trucs et astuces et mises en scène à moindre coût,
L'utilisation et transformation de matériaux, luminaires, mobiliers économiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Les techniques opérationnelles :</u>
La lumière dans les différents espaces,
La couleur : quels effets, comment la gérer, attribuer un sens à la couleur |
|---|---|

METHODES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques - Exposés
- Démonstrations
- Echanges
- Travaux pratiques

INTERVENANTE

Nathalie Kmir , Architecte d'intérieur – concepteur-Designer

▲ **Nombre de jour(s) :**

2 journées
soit 14 heures

▲ **Date(s) :**

05 et 06 décembre
2019

▲ **Lieu :**

Chambre
d'Agriculture de
Vaucluse – Site
Agroparc – 84000
Avignon

▲ **Tarifs :**

- Ressortissants
VIVEA : **56 €**

- Autre public :
350 €



Vos contacts :

Administratif :

Patricia Duflos
04 90 23 65 05
formation@
vaucluse.chambagri.fr

Pédagogie :

Elodie PITON
04 90 23 65 04
Elodie.piton@
vaucluse.chambagri.fr

Une attestation de fin de formation vous sera remise à l'issue du stage

Cette Formation est réalisée avec le concours financier de : VIVEA, FAFSEA.

« La Certification AFNOR vous assure la qualité de notre service »

Conditions générales d'inscription et de participation

www.agriculture84.fr, Espace Pro - se former

Numéro de déclaration d'activité à la Préfecture de la Région : 93 84 P000284.

▲ Nature et caractéristiques de l'action de formation :

Cette action qui contribue au développement des compétences entre dans la catégorie « Actions de formation » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail.

▲ Modalité d'inscription et justificatifs :

-Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, le bulletin d'inscription valant contrat ou convention est à renvoyer au plus tard 3 semaines avant le début de la formation. L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, ...).

-La convocation, envoyée 10 jours avant le démarrage du stage, tient lieu de validation de l'inscription, dès lors que le règlement nous est parvenu.

-Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage et le cas échéant à son employeur.

-Pour les stages facturés, une facture est délivrée avec mention « Facture acquittée » après réception du règlement. Le programme et les copies des feuilles d'émergence sont délivrés sur demande.

-Il peut être demandé, au moment de l'inscription, le règlement de tout ou partie des frais de formation.

-Les coordonnées personnelles des stagiaires pourront être communiquées à l'ensemble des participants du stage pour promouvoir le co-voiturage.

-Cas particulier des Formations Mixtes Digitales (FMD) : Une partie de la formation peut se dérouler à distance, avant ou après la phase présentielle.

▲ Les publics :

Les formations s'adressent aux chefs d'exploitation non salarié(e) agricoles (« Agriculteur(riche)s »), conjoint(e)s collaborateur(riche)s, aides familiaux, personnes en démarche d'installation et cotisants solidaires. Les formations sont aussi ouvertes aux salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles. Des sessions peuvent leur être réservées, au besoin sur demande.

▲ Les conditions financières et prise en charge :

- "Contributeur(riche)s VIVEA "

Cas général : Une contribution stagiaire de 0 à 28 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(riche)s Vivéa hors thèmes prioritaires de formation.

Cas particulier : Pour certaines formations, une contribution stagiaire de 0 à 42 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(riche)s Vivéa.

Le contributeur VIVEA sera financé par VIVEA dans la limite d'un plafond annuel de prise en charge fixé à 2000 €.

Dans le cas où ce plafond est dépassé, le stagiaire devra s'acquitter d'une contribution complémentaire couvrant les frais de la formation auprès de l'organisme de formation.

- "Salarié(e)s "

Dans le cas où la formation fait l'objet d'un conventionnement avec un OPCA (OCAPIAT...), les frais pédagogiques sont pris en charge par ce dernier, sous réserve de l'envoi du bulletin d'inscription rempli par l'employeur et réceptionné au plus tard 3 semaines avant le début de la formation.

Dans le cas contraire (sans conventionnement, non respect des contraintes administratives, adhésion à un autre organisme collecteur), les frais de formation qui s'élèvent à 175 €/jour seront intégralement à la charge de l'employeur. La Chambre d'agriculture fournira à l'employeur les pièces justificatives nécessaires pour la prise en charge par l'OPCO de la formation.

Concernant le Certiphyto, en cas de non prise en charge par VIVEA, les frais de formation s'élèvent à 140 €/jour, soit un total de 280 € pour les deux jours de formation obligatoire ou 140 € pour le renouvellement.

- "Autres publics "

Les frais de formation sont intégralement à la charge du participant et s'élèvent à 175 €/jour, sauf cas particulier.

- "Toutes personnes en démarche d'installation "

Seules les personnes bénéficiant d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé et ne pouvant mobiliser un autre financement (CPF, pôle emploi, Conseil Régional...) profitent d'une extension de droit à la formation accordée par VIVEA. Elles doivent alors fournir une attestation d'éligibilité au financement VIVEA délivrée par le CEPPP (en cas de doute contacter votre PAI).

- "Installé(e)s depuis moins de deux ans "

Une attestation de la Mutualité Sociale Agricole devra être fournie précisant le statut de la personne et la date d'installation.

Les frais de formation sont à régler par chèque à l'ordre de Monsieur l'agent comptable de la Chambre d'agriculture ou par virement (RIB sur demande)

Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire / de l'entreprise.

▲ Horaires :

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures et se déroule dans une plage horaire comprise de 9h00 à 17h30.

▲ Annulation-report-interruption du stage :

La Chambre d'Agriculture se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants, de reporter une session, mais aussi de programmer une session supplémentaire si le nombre de stagiaires est trop important. Le cas échéant, nous nous engageons à prévenir, dans les meilleurs délais, les personnes inscrites, à les informer des nouvelles programmations et à maintenir leurs inscriptions prioritaires.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, le règlement lui sera retourné.

En cas d'absence non justifiée, la formation sera due en totalité.

▲ Cas de différend :

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige.

« La Certification AFNOR vous assure la qualité de notre service »



BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle

(Art L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail) N° Organisme de formation : 93 84 P00284

Un bulletin par stagiaire et par formation à retourner à :

Chambre d'agriculture de Vaucluse – Service Formation- Site Agroparc

TSA 58432- 84912 AVIGNON Cedex 9

Tél. : 04 90 23 65 05 Fax : 04 90 23 65 46 Mél : formation@vaucluse.chambagri.fr

LE/LA STAGIAIRE (écrire en majuscules)

NOM – Prénom :

Nom de jeune fille :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

.....

Tél. : Port. : Fax :

Mél :

Accepte de recevoir la convocation par mail (10 jours avant le début du stage) : oui non

Vous êtes* :

Chef d'exploitation

Cotisant solidaire

Conjoint collaborateur

Candidat à l'installation**

Aide-familial

Salarié d'exploitation ou d'entreprise

Autre :

L'ENTREPRISE

NOM de l'exploitation ou de l'entreprise :

N° SIRET (14 chiffres) :

Production principale : arboriculture grandes cultures maraîchage viticulture
 élevage autre

Nom du responsable de l'inscription (si différent du stagiaire) :

Adresse (si différente de ci-dessus) :

Tél. : Port. : Fax :

Mél :

FORMATION SOUHAITÉE

Intitulé de la formation (action de perfectionnement) : **AMENAGER SON POINT DE VENTE**

Date(s) de la formation : **05 et 06 décembre 2019**

Durée de la formation (nombre d'heures) : **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

RÈGLEMENT DE LA FORMATION

Je joins un chèque par formation et par personne libellé à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse :

56 € Chef d'exploitation, Conjoint collaborateur, Aide-familial, Cotisant solidaire, Candidat à l'installation

350 € Salarié

350 € Autre statut

Je confirme avoir pris connaissance du programme de la formation (qui définit l'objet, la durée, le lieu, les objectifs, contenus, méthodes, prérequis, nom et qualité des intervenants et sanction de la formation) et des conditions générales de vente.

Fait à, le

Pour l'Entreprise

(Nom et qualité du signataire - **obligatoire**)

Pour la Chambre d'Agriculture de Vaucluse

Sous-Directeur

Olivier GAUER

Votre signature entraîne l'acceptation des conditions générales jointes. Conservez un exemplaire du Bulletin d'inscription.

* pour les personnes installées depuis moins de 2 ans, joindre une attestation MSA

**joindre une attestation du Point Accueil Installation T.SVP



Vos attentes

Afin de mieux cerner quelles sont vos attentes par rapport à cette formation, merci de prendre quelques minutes pour remplir ce questionnaire.

Intitulé de la formation (action de perfectionnement) : **AMENAGER SON POINT DE VENTE**

Date(s) de la formation : 05 et 06 décembre 2019

NOM – Prénom :

A retourner avec votre bulletin d'inscription

Quelles sont les deux principales questions que vous vous posez sur le thème de la formation ?

.....
.....

Avez-vous déjà suivi des formations sur un sujet similaire ? Oui Non

Si oui, laquelle et quand ?

Ce que vous venez chercher en complément :

.....

Quels sont les éléments du contenu qui vous intéressent le plus ?.....

.....

A la fin de la formation, vous serez satisfait(e) si :

.....

.....

Décrivez en quelques mots vos pratiques actuelles en terme d'aménagement de votre point de vente (refonte régulière, achats de mobiliers, la gestion de l'espace...)

.....

.....

.....

.....

Des attentes particulières ou des suggestions dont vous voudriez nous faire part

.....

.....

Merci de votre collaboration